

Avis d'appel d'offres ouvert national N° DNCMP/... 149 /F/2020-2021 pour la fourniture du matériel informatique et de bureau

Date de publication : le 13/11/2020

Date d'ouverture : le 03/12/2020

Objet :

1. « L'Agence Burundaise de Presse (ABP) » invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture en 1 seul lot de :
 - 1 lap top et ses accessoires ;
 - 1 appareil photo professionnel ;
 - 2 cartes mémoires pour appareil photo ;
 - 30 cartouches pour imprimante ;
 - 6 cartouches pour photocopieuses ;
 - 44 cartons de papiers duplicateurs ;
 - 15 antivirus ;
 - 2 onduleurs ;
 - 10 clés USB ;
 - 20 classeurs ;
 - 5 paquets d'enveloppes sacs ;
 - 20 paquets d'enveloppes par avion ;
 - 5 agrafeuses ;
 - 6 produits pour nettoyage des ordinateurs ;
 - 15 chargeurs pour lap top ;
 - 5 batteries pour lap top.

Financement du marché

2. Le présent marché est financé par le Budget Général de l'Etat alloué à l'ABP pour l'exercice 2020- 2021

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont en un seul lot de matériel informatique et de bureau.

L'ensemble des fournitures sont à livrer dans un délai maximum n'excédant pas trente jours (30 jours) calendriers à dater de la notification par lettre de commande.

Condition de participation

5. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

6. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'un des cas d'inéligibilité énumérés aux articles 153 et 161 du Code des Marchés publics.

(Signature manuscrite)

Préparation de l'offre

7. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

8. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'AGENCE BURUNDAISE DE PRESSE (ABP), BP 2870 BUJUMBURA en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'appel d'offres

9 Le Dossier d'appel d'offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 8h30 à 14h00 à l'adresse ci-après : **AGENCE BURUNDAISE DE PRESSE (A.B.P.)** située au quartier asiatique, Avenue des Paysans N° 7, téléphone 22 213083. Il pourra être obtenu sur présentation d'un bordereau de versement d'une somme Cinquante mille francs burundais (50 000 F Bu) au compte n° 1101/001.04 ouvert à la B.R.B.

Garantie bancaire de soumission

Les soumissionnaires devront fournir une garantie de Trois Cent Mille francs burundais (300.000F Bu).

Présentation de l'offre.

Les offres devront être soumises à l'AGENCE BURUNDAISE DE PRESSE (ABP), BP 2870 BUJUMBURA au plus tard le ...03.../12/2020 à 9 heures30 minutes. Elles doivent aussi être paraphées, paginées et comprendre une table des matières. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Validité des offres

10. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

11. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 03./12/2020 à 9 heures30 minutes.

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

12. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) à l'adresse mentionnée ci-dessus le 03./12/2020 à 10 heures.

Le procès-verbal d'ouverture, auquel il est joint la liste signée par les soumissionnaires présents ou leurs représentants, est transmis à la DNCMP. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de cette séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le P.V. d'ouverture des offres.

Critères de qualification

13. Les exigences en matière de qualifications sont :

Les conditions d'ordre technique, financier, légal et administratif.

Adresse

14 L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : Agence Burundaise de Presse (A.B.P.) située au quartier asiatique à l'Avenue des paysans, n° 7 Téléphone 22 21 3083

Fait à Bujumbura, le 5.../11/2020

Le Directeur Général de l'Agence Burundaise de Presse

Nicolas BARAJINGWA



[Handwritten mark]